

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services départementaux de l'Education nationale des Deux-Sèvres

à

Service du Parcours et vie de l'Elève (SPE 1) Mesdames et Messieurs les Directeurs des écoles publiques des Deux-Sèvres

Convocation

S/C Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'Education nationale chargés de circonscription

Niort, le 28 août 2015

Affaire suivie par

CPD EPS

Téléphone 05 49 77 11 11

Télécopie 05 49 24 96 40

Adresse postale 61, Avenue de Limoges BP 40515 79022 Niort cedex **Objet :** sessions d'information/formation pour les intervenants bénévoles concernés par l'encadrement de la

NATATION

Les sessions d'information/formation pour <u>l'année 2015/2016</u> visant à la délivrance de l'agrément des intervenants bénévoles pour l'activité citée en objet sont organisées par l'équipe départementale EPS selon le calendrier joint à ce courrier.

Modalités de participation :

- Etre inscrit par le directeur ou la directrice de l'école ;
- Avoir une tenue adaptée à l'activité (maillot de bain et bonnet).

Contenu de la session

	1 ^{er} temps	Test de niveau de compétences :	
		-	Sauter ou plonger en eau profonde et se laisser remonter.
		-	Aller chercher un objet immergé à environ 2 m de profondeur.
		-	Nager sur une distance de 25 m environ, sans appuis.

Seules les personnes qui auront satisfait au test de niveau de compétences seront admises à poursuivre la session.

2 ^{ème} temps	Ateliers: Les entrées dans l'eau, les immersions, les déplacements, les flottaisons. Les aménagements, le matériel et leur utilisation.
3 ^{ème} temps	Vidéo et questionnement : Je flotte, tu flottes – Parole d'Archimède.
	Connaissance de l'activité scolaire: Les aspects réglementaires: règles de sécurité, rôles et responsabilités des intervenants, règles de vie collective. Enseignement et animation: les objectifs, les contenus, la démarche, rôle et responsabilités de chacun. Intervention pédagogique: conseils pratiques relatifs à la gestion du groupe. Questions diverses

Vous voudrez bien confirmer votre participation à une de ces sessions auprès du directeur ou de la directrice de l'école au plus tard 8 jours avant.

Pour l'inspecteur d'académie et par délégation, le Secrétaire Général signé E. ROUETTE